

Calendrier des activités

Juillet 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 Fête du Canada Bureau fermé	2 BUREAU FERMÉ	3 Journée internationale des coopératives
4	5	6 	7 Assemblée du conseil	8	9	10 
11 Journée mondiale de la population	12 	13	14	15	16	17
18	19 	20	21	22	23	24 
25	26 	27	28	29	30	31

Pour nous joindre

Michel Cliche, maire

Stéphanie Côté Directrice Générale
clerval@mrcao.qc.ca

Téléphone: (819) 783-2640
Télécopieur: (819) 783-4001

Municipalité de Clerval «Petit journal»

Edition Juillet 2021



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

VEUILLEZ NOTER QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 26 JUIN 2021 AU 4
JUILLET 2021 INCLUSIVEMENT. DE RETOUR AUX HEURES NORMALES A COMPTER
DU LUNDI 5 JUILLET 2021 !



Cheval à bascule, fait à la main par Jean-Marc Bélanger.

Cadeaux de Noël, fête d'enfants, naissance, shower pour bébé à venir.

Seul ou en groupe, avez-vous pensé offrir un cheval à bascule en bois, fait à la main en région? Un cadeau qui durera plusieurs générations. Vous pouvez me joindre au:

819-783-2536 ou au 819-783-2022

Jean-Marc Bélanger

MANON POULIOT

Conseillère en soins de beauté indépendante

326, chemin de la plage Delisle
Clerval, Qc, J0Z 1R0

T: 819.783.2042

C: mpouliot.mk@hotmail.com



CADEAU PERFECTO

Jean-Marc Bélanger

Fabrication d'accessoires en bois
Stylos, Plumes, Ouvre-lettres et plus.

550 chemin de la Plage Cayouette

Clerval (QC) J0Z 1R0 819-783-2022

Cadeaupperfecto.com

VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE

S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.

Merci de votre collaboration!

Pensez à faire analyser l'eau de votre puits.

Le ministère recommande de tester l'eau au printemps et à l'automne, pour éviter de consommer de l'eau contaminée.

A tout ceux qui veulent payer des messes, vous êtes les bienvenus !

VACCINATION

Les gens qui ont actuellement un rendez-vous pour la 2ieme dose de vaccin contre laCovid-19 et qui désirent devancer leur vaccination, si vous êtes dans l'impossibilité de le faire ou que vous n'êtes pas certain comment vous-y prendre, communiquez avec nous au bureau municipal au 819-783-2640 et il nous fera plaisir de vous aider a compléter la demande !



819-333-5500

Résidentiel
Commercial
Industriel
Municipal
Agricole



Yvan Auger
Maître électricien
y.auger@augerelectrique.com

170, 1re rue Ouest
La Sarre, Québec, J9Z 1V2
Télécopieur: 819-333-5503
Téléphone: 819-333-5500

Construction
Rénovation
Réparation
Vente

Chauffage
Éclairage
Contrôle
Câblage
Entrée électrique
Panneau de distribution
Piscine et Spa

www.augerelectrique.com

Permis de construction et rénovation

Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ayant une valeur de 500\$ ou plus, même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au clerval@mrcao.qc.ca

Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.

Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.

OYÉ-OYÉ-OYÉ-OYÉ-OYÉ



Bonjour à tous,

Le Comité des Sports de l'Île Népawa inc poursuit le développement du site « Le phare des madelinots », ainsi que le site du centre communautaire.

Nous désirons installer des bancs autour de la sculpture, des panneaux d'information pour expliquer l'histoire de l'arrivée des madelinots, mentionner les artistes autant de la sculpture que des gravures autour du gazebo. Nous voulons aussi que ces deux sites soient joints par une passerelle. Enfin, beaucoup de travail!!! Mais qui enjolivera notre île.

Un projet nommé « parc culturel » présenté à la MRC D'ABITIBI-OUEST a été accepté. Nous devons ajouter une part financière au projet.

Autour du phare, nous avons installé des pierres. Afin d'amasser les sommes d'argent nécessaires, nous avons décidé de vendre des pierres et graver les noms de chaque acheteur.

Coût pour chaque pierre : 50.00\$ (graver un prénom et un nom ou deux mots)

Personne responsable pour donner votre nom et argent :

Martin Deschamps, au téléphone 819-797-0735

Vous pouvez payer comptant, par chèque ou par virement bancaire, voici les coordonnées pour le virement bancaire : Comité des Sports de l'Île Népawa inc, Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest, Transit : 80011, succursale 815, folio 0906552.

Adresse Comité des sports de l'Île Népawa inc. : 475, chemin de-l'Île-Népawa, Clerval, J0Z 1R0

Vous pouvez en parler à votre famille, amis, ainsi on amassera les sommes d'argent nécessaires. Merci de votre contribution.

Le Comité des Sports de l'Île Népawa inc.

Règlement numéro 173

Règlement sur les animaux

SECTION V NUISANCES

33. Constitue une nuisance et est interdit, tout type d'animal qui :

- 1) cause des dommages à la propriété d'autrui;
- 2) fouille dans les ordures ménagères, les déplace, déchire les sacs ou renverse les contenants;
- 3) fait du bruit de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne, notamment, mais non limitativement pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler;
- 4) s'abreuve à une fontaine ou un bassin situé dans une place publique ou s'y baigne;
- 5) se trouve dans une place publique où un panneau indique que la présence de chien est interdite.

34. Constitue une nuisance et est interdit, la personne qui :

- 1) attache un animal dans ou à proximité d'une place publique et le laisse sans surveillance;
- 2) garde des animaux dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage;
- 3) nourrit sur le territoire de la ville des animaux sauvages, tels que les goélands, les mouettes, les pigeons, les corneilles, les écureuils, les rats laveurs, les canards, les poissons ou les animaux errants;
- 4) utilise une trappe ou un piège pour capturer un animal à l'extérieur d'un bâtiment sauf lorsque cela est permis par une autorité provinciale ou l'autorité compétente.

35. Constitue également une nuisance et est interdit :

- 1) pour un animal, de causer la mort d'un autre animal;
- 2) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, ou de tenter de mordre une personne;
- 3) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, de tenter de mordre un autre animal;
- 4) d'être le gardien de tout chien qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
- 5) d'organiser, de participer, d'encourager ou d'assister au déroulement d'un combat d'animaux ou de laisser son animal y participer.

Le gardien d'un animal dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.



Poulet BBQ sur canette de racinette et salade de patates douces grillées

PRÉPARATION : 35 MIN

CUISSON : 1 H 30 MIN

MACÉRATION : 1H00

ATTENTE : 30 MIN

PORTIONS: 4

INGRÉDIENTS

Poulet

30 ml (2 c. à soupe) de cassonade
30 ml (2 c. à soupe) d'assaisonnement au chili
10 ml (2 c. à thé) de sel
10 ml (2 c. à thé) de poivre
10 ml (2 c. à thé) de moutarde sèche
5 ml (1 c. à thé) de poudre d'oignon
2,5 ml (1/2 c. à thé) de poudre d'ail
1 poulet entier de 1,6 à 1,8 kg (3 à 4 lb), bien épongé
1/2 canette de 355 ml de racinette

Salade de patates douces grillées

900 g (2 lb) de patates douces, pelées et coupées en cubes
45 ml (3 c. à soupe) d'huile de canola
30 ml (2 c. à soupe) de vinaigre de cidre
10 ml (2 c. à thé) de moutarde à l'ancienne
5 ml (1 c. à thé) de miel
140 g (6 tasses) de roquette
2 oignons verts, ciselés

Sauce barbecue à la racinette

1 oignon, haché
2 gousses d'ail, hachées
15 ml (1 c. à soupe) d'assaisonnement au chili
30 ml (2 c. à soupe) de beurre
250 ml (1 tasse) de bouillon de poulet
1/2 canette de 355 ml de racinette
125 ml (1/2 tasse) de ketchup
60 ml (1/4 tasse) de moutarde de Dijon
Quelques gouttes de sauce de type Tabasco, au goût

AVIS A TOUS

La Fabrique Ste-Jeanne-d'arc-de-Clerval demande des soumissions pour la location de son lopin de terre d'une superficie de 46 âcres, situé sur le lot 23P du rang 3 à Clerval.

La location se fera sous bail avec une durée à déterminée avec le futur locataire, avec les conditions inscrites au bail.

La Fabrique s'engage à ne pas sélectionner ni le plus haut, ni le plus bas soumissionnaire.

Le lot sera loué pour culture seulement, aucun animal sur le lot.

Les soumissionnaires peuvent nous faire parvenir leurs offres par la poste au 579, 2^e et 3^e rang, Clerval, J0Z 1R0, par courriel au clerval@mrcao.qc.ca ou directement au bureau municipal à l'attention de Stéphanie Côté.

La clôture des soumissions sera le 11 juillet 2021 et la sélection se fera le 12 juillet 2021.

Le locataire choisi sera contacté le 12 ou le 13 juillet 2021.

Pour informations communiquez avec Stéphanie Côté au 819-783-2640 ou en personne au bureau municipal !!

Économie de l'eau potable

Les québécois utilisent chacun environ 589 L d'eau par jour, ce qui correspond à 50% de plus que la moyenne canadienne (MAMROT, 2014). C'est un écart qui augmente depuis les dernières années, malgré le grand effort collectif, qui a baissé notre consommation de près de 200 L en 4 ans.

De plus, 73 % de la population abitibienne consomme de l'eau souterraine, à laquelle il faut porter une attention particulière; il est important de permettre aux sources d'eau de se recharger.

Notre eau n'est pas inépuisable, c'est une richesse que nous devons protéger!

Dans la maison

Dans la salle de bain

- Remplacez les vieilles toilettes par de nouveaux modèles à faible débit, avec des réservoirs de 6 litres ou moins;
- Assurez-vous que votre toilette et vos robinets ne fuient pas;
- Fermez le robinet d'eau lors du brossage des dents, du rasage ou lavage des mains et du visage;
- Utilisez un pommeau de douche à faible débit.

Dans la cuisine

- Garder de l'eau froide au réfrigérateur au lieu de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle soit froide;
- Installez un aérateur de robinet pour réduire le débit d'eau;
- Utilisez des électroménagers à faible consommation d'eau;
- Isolez vos tuyaux d'eau afin d'éviter de gaspiller de l'eau pendant qu'elle se réchauffe.



Organisme de bassin Versant
Abitibi-Jamésie

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook:
<https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>



À l'extérieur

- Récupérez l'eau de pluie pour arroser votre pelouse, vos plates-bandes et pour laver votre voiture;
- Évitez d'arroser de façon excessive;
- Arrosez tôt le matin pour éviter que l'eau ne s'évapore;
- Lavez votre voiture à l'aide d'un seau d'eau, au lieu d'utiliser un boyau d'arrosage.

L'empreinte d'eau

Lorsqu'on parle de consommation d'eau, on pense généralement à l'eau que l'on touche directement. Or, notre empreinte est beaucoup plus large que ça! L'eau qui sert à faire pousser les fruits et légumes que l'on mange ou à produire les vêtements que l'on porte doit aussi être prise en compte!

Entretien d'une fosse septique



Entretien régulièrement sa fosse septique contribue à préserver la qualité de l'environnement. La MRC d'Abitibi-Ouest offre un service de vidange et de traitement des fosses septiques. Ce service est offert du début juin jusqu'à la fin octobre de chaque année. Il est recommandé de prendre votre rendez-vous dès maintenant (voir les coordonnées dans l'encadré à droite). Des jours réservés, en alternance à tous les 2 ans dans les municipalités, permettent un rabais de 25 \$ sur la vidange ou le traitement des fosses septiques résidentielles.

Le traitement est préférable et plus économique comparé à la vidange totale. Le liquide remis dans la fosse contient des bactéries qui réactivent immédiatement la digestion, permettant ainsi un meilleur fonctionnement de la fosse.

La vidange totale consiste à enlever tout ce que la fosse contient.

Le traitement consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à y remettre le liquide. Pour pouvoir effectuer le traitement, la fosse doit être munie de deux couvercles.

Source : MRC d'Abitibi-Ouest

Procédure de vidange

1. Prenez rendez-vous auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest :

mrcao.qc.ca, cliquez Fosses septiques et remplissez le formulaire en ligne; (819) 339-5671, p. 221.

2. Quelques jours avant votre rendez-vous :

- Dégagez votre fosse septique. Si elle comprend deux couvercles, ils doivent tous deux être dégagés;
- Assurez-vous qu'aucun obstacle n'est placé dans un rayon de 1,5 mètre autour de la fosse et de 3 mètres au dessus de l'installation septique;
- Identifiez clairement l'emplacement de la fosse afin d'en faciliter le repérage par le chauffeur du camion citerne;
- Assurez-vous que le site est accessible et sécuritaire (entrée dégagée, clôture déverrouillée, chiens attachés).

Écocentre et Centre de valorisation
des matières résiduelles (CVMR)
15, boulevard Industriel, La Sarre
819-333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7
819-339-5671
mrcao@mrcao.qc.ca

SAVIEZ-VOUS QUE...

le danger d'incendie vous informe sur les comportements à adopter en forêt?

BAS

Il s'agit d'un bon moment pour faire un feu de camp si cela est permis où vous vous trouvez.

MODÉRÉ

Faites des feux de petite dimension sur le sol minéral.

ÉLEVÉ

Avant d'allumer, vérifiez la force des vents.

TRÈS ÉLEVÉ

Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles.

EXTRÊME

Évitez de faire des feux.



SAVIEZ-VOUS QUE...

les incendies de forêt surviennent aussi l'automne?

! PÉRIODE DE CHASSE

Les feuilles mortes représentent un combustible de choix à ce temps de l'année. Quelques heures d'ensoleillement suffisent à les assécher. Chasseurs, vous devez donc redoubler de prudence en forêt!

! MÉGOTS DE CIGARETTE

Fumez sur le sol minéral et éteignez vos mégots en les écrasant sur une roche.

! FEUX DE CAMP

Surveillez constamment votre feu de camp. Éteignez-le en l'arrosant deux fois plutôt qu'une.



SAVIEZ-VOUS QUE...

vous devriez toujours avoir de l'eau à proximité de votre feu de camp?

! ÉVITEZ DE PERDRE LE CONTRÔLE DE VOTRE FEU

! UTILISEZ UN SAC À EAU

Remplace le seau traditionnel. Petit et facile à transporter.



! ÉTEIGNEZ EFFICACEMENT VOTRE FEU DE CAMP

! PRÉVENEZ LES INCENDIES DE FORÊT



Bibliothèque Municipale

ACCÈS A LA BIBLIOTHÈQUE TOUS LES LUNDIS SOIRS !

Vous pouvez aussi avoir accès à la bibliothèque de jour, il faut prendre rendez-vous avec Chantal Mélançon au 819-783-3106

- Maximum de 3 personnes à l'intérieur de la bibliothèque
- Accès libre aux collections
- Prêts et retour des documents au comptoir de prêt
- Accès aux places assises et au mobilier
- Accès aux ordinateurs. Désinfection des appareils après chaque usage

Mesures sanitaires

- Installation d'une station de lavage des mains pour les usagers;
- Mise en quarantaine des documents retournés à la bibliothèque pour une durée de 24 heures;
- Les documents manipulés par les usagers à la bibliothèque ne requièrent pas de mise en quarantaine;

Claviers, écran tactile, ect : désinfection après chaque usage.

Les **services en ligne** et les **PEB** (demandes spéciales) sont disponibles en tout temps !

Nouveaux volumes suite à l'Échange de collection avec le Réseau BIBLIO de Rouyn-Noranda en avril dernier. Et achat du livre de François Gendron; 42 ans de passion pour le Québec et ses régions.



UN GROS MERCI !!!!

**NOUS TENONS À REMERCIER HUGO RAVENHORST ET
KARINE MORIN POUR LE MAGNIFIQUE DON DE
FLEURS AINSI QUE LA LIVRAISON ET LA
PLANTATION DE CELLES-CI ! CE GESTE EST TRÈS
APPRÉCIÉ, PUISQUE CELA CONTRIBUE À EMBELLIR
LE CŒUR DE NOTRE BEAU VILLAGE !**

MERCI ENCORE POUR CE BEAU CADEAU !!!!



L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue?

Sachez comment l'utiliser [en toute sécurité](#) !

- Installez votre BBQ à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.

AVIS A TOUS

LA SAISON DE PÊCHE EST COMMENCÉE, DE CE FAIT, NOUS VOUS DEMANDONS VOTRE COOPÉRATION AFIN DE DISPOSER DE VOS DÉCHETS DE POISSONS AUX ENDROITS APPROPRIÉS SANS NUIRE AUX AUTRES ET AFIN DE RESPECTER L'ENVIRONNEMENT SVP,
SOYEZ RESPONSABLE !

Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT PAYER DES MESSES, VOUS ÊTES LES BIENVENUS !

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS

_Dimanche 4 juillet 2021 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Samedi 10 juillet 2021 : 19h00 Clerval (Abbé Laurent)

Pour Bruno Goulet par Pauline Cayouette

Dimanche 11 juillet 2021 : 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

11h00 Mancebourg (Abbé Laurent)

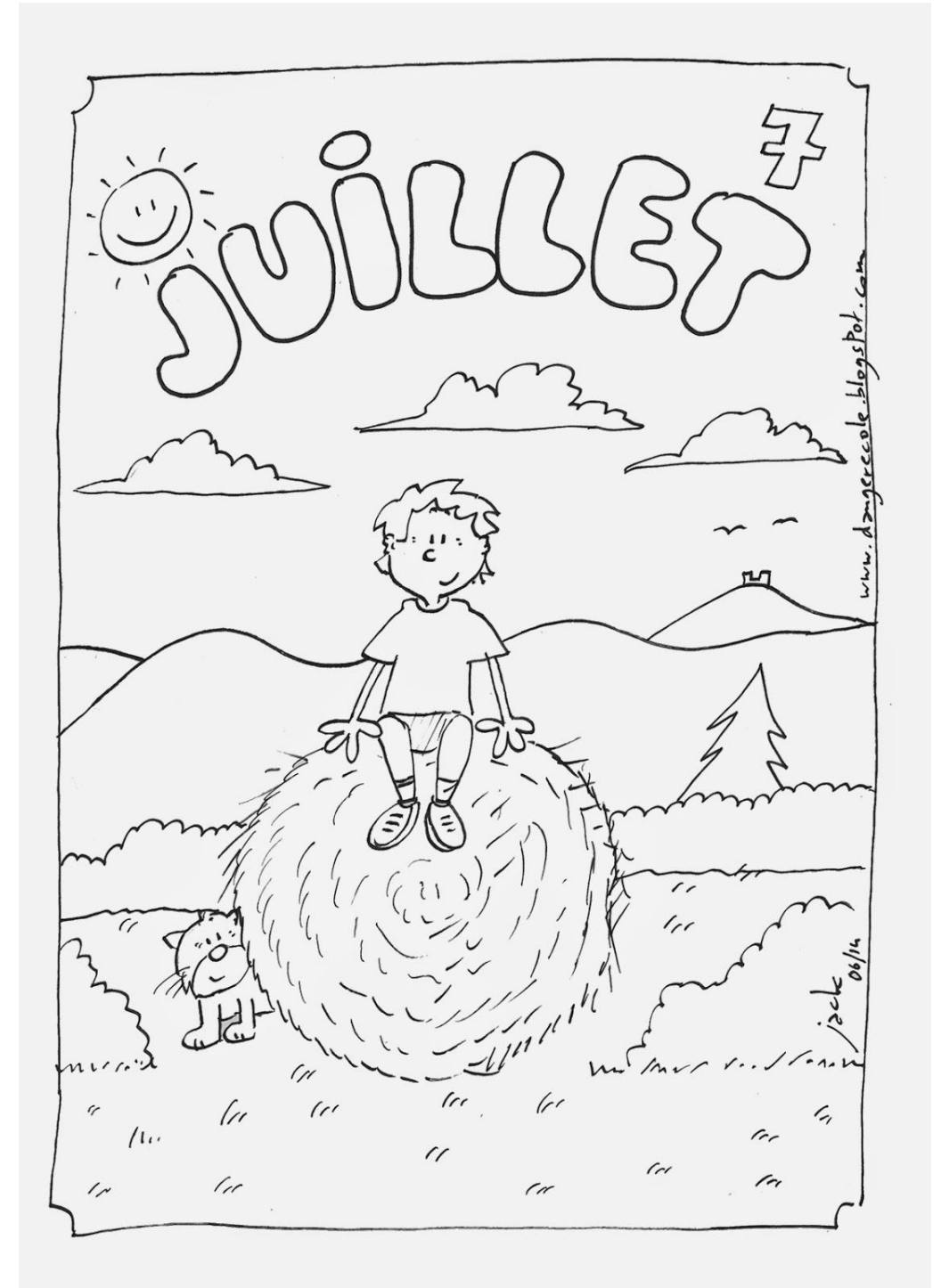
Dimanche 18 juillet 2021 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Samedi 24 juillet 2021 : 19h00 Clerval (Abbé Laurent)

Pour Fernand Goulet (Collecte)

Dimanche 25 juillet 2021: 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

11h00: Mancebourg (Abbé Laurent)



Mots cachés

Les vacances



E	I	S	O	X	X	V	N	S	N	U	U	Q	K	R	X	L	O	M	J
E	T	T	E	N	U	L	A	O	G	X	Y	G	M	S	Q	Q	R	B	F
Q	U	S	H	W	E	N	L	P	A	U	R	A	F	Z	Y	B	F	D	L
J	E	W	W	E	D	L	X	U	M	R	O	B	N	L	G	W	K	B	I
W	X	G	D	A	A	C	W	C	P	B	F	D	E	G	U	Q	L	V	I
L	Y	A	L	B	C	U	Z	A	N	W	J	M	U	D	D	P	A	X	M
V	O	E	S	E	S	I	L	A	V	G	R	V	A	C	A	N	C	E	S
R	S	M	X	T	T	E	G	A	L	P	I	P	F	G	Z	T	F	T	D
R	O	N	B	O	C	R	M	E	S	O	L	A	I	R	E	U	V	H	L
H	V	C	H	A	P	E	A	U	Q	Y	M	N	T	S	E	F	Q	U	A
A	R	M	L	I	E	L	O	S	K	O	B	E	E	H	C	D	K	F	N
P	N	A	G	B	A	I	G	N	A	D	E	D	L	R	B	I	T	R	T
Z	A	C	W	D	P	T	V	D	W	C	A	W	L	U	W	S	N	E	F
G	Q	R	W	F	K	D	Q	V	M	N	L	O	I	E	M	E	O	E	B
R	C	D	A	L	U	E	P	I	O	J	R	B	U	L	C	L	O	T	T
Q	G	C	T	S	G	V	I	M	Z	R	E	L	J	A	F	B	H	W	K
G	U	O	L	G	O	X	I	F	M	A	V	M	Z	H	B	A	N	J	S
T	T	N	F	J	R	L	V	F	G	Z	Y	F	K	C	Z	S	K	M	L
Y	Y	G	N	F	G	L	L	R	A	U	A	V	P	A	L	M	I	E	R
W	G	L	W	J	O	A	B	Z	Y	I	Y	M	I	H	A	E	G	X	T

été
vacances
plage
soleil
sandales
parasol
palmier

vélo
congé
sable
juillet
valise
chapeau
piscine

baignade
août
crème solaire
limonade
lunette
chaleur
ballon

Pourquoi jetons-nous nos déchets par terre ?

Mouchoirs, prospectus, cannettes de soda, sacs plastique, mégots de cigarette etc... Autant de déchets envahissant que l'on retrouve quotidiennement sur nos trottoirs, nos bords de route, nos plages ou nos parcs. Si certains ont banni définitivement l'idée de pollution de leur esprit, pour d'autres, en revanche, le fait de jeter ses déchets dans la nature est devenu un acte mécanique, presque de l'ordre du réflexe.

Parmi les raisons qui expliquent cet acte vient la nécessité de se débarrasser de ce qui nous encombre... Une bouteille d'eau n'a d'utilité que lorsqu'elle est pleine. Une fois vide, elle devient vite embarrassante et représente alors un objet dont il faut se débarrasser au plus vite. Malheureusement, les poubelles ne sont pas toujours à portée de bras et jeter son déchet au sol devient alors une solution de facilité... Un acte déplorable auquel s'ajoute aussi un phénomène de dédouanement de responsabilité: « Si les autres le font c'est que ça ne doit pas être si grave que ça. De toute façon, les agents de propreté seront là pour nettoyer... ». Une manière de penser dévastatrice qui nourrit le cercle vicieux de la pollution car plus un lieu est sale et moins les individus en prennent soin...

Quelles conséquences pour la planète ?

450 ! Ce nombre représente en années le temps nécessaire à la décomposition d'un sac plastique dans la nature. Un chiffre dérisoire si on le compare à une simple pile qui, elle, met près de 8000 ans à se décomposer... Chaque année, notre production de déchet augmente. Notre planète n'est pas en mesure de détruire les déchets que nous lui jetons à la figure au même rythme auquel nous les produisons. La saturation se fait déjà ressentir et, à terme, les conséquences seraient terribles non seulement pour elle, mais aussi pour nous : contamination des sols et des nappes phréatiques, incendies, développement de germes pathogènes, émergence de maladies, risques d'épidémie, disparitions d'espèces animales etc... La pollution est plus que jamais présente autour de nous et elle se voit. Les détritiques que nous jetons infligent des dégâts irrémédiables à nos paysages : insalubrité, peste, dénaturation, putréfaction, odeurs nauséabondes. Autant d'effets négatifs pour la planète qui se répercutent sur nous-mêmes et sur notre santé. Néanmoins, nous pouvons encore agir...

Que devons-nous faire ?

Si nous voulons arrêter de polluer nos paysages avec nos déchets, il va sans dire que le meilleur moyen d'y parvenir reste d'adopter le réflexe de « la poubelle ». Elles sont faites pour récupérer vos déchets et ne sont jamais bien loin. Généralement, à quelques pas à peine. Si vous n'êtes pas en mesure de jeter votre déchet à la poubelle, conserver le dans votre sac ou dans votre poche. Vous l'oublierez rapidement et aurez tout le loisir de vous en démunir une fois chez vous.

N'oubliez pas que tous les déchets n'ont pas les mêmes caractéristiques. Certains d'entre eux sont d'ailleurs plus dangereux que d'autres. Il convient donc de ne pas les jeter n'importe comment. Un système appelé « tri sélectif » utilisant un code couleur alloué aux types de déchets a été créé rien que pour cela. Chaque poubelle étant mise à disposition d'un type de déchet. Ce système permet entre autre de préserver l'environnement grâce au recyclage de matière première alors adoptez-le !

Enfin, n'hésitez pas à sensibiliser vos proches et les gens autour de vous aux effets néfastes que peuvent engendrer nos ordures sur la nature. En allant tous dans le même sens, nous serons plus forts pour vaincre la pollution.